



Demande de Vidange 2026

Formulaire à compléter et à retourner à :

Communauté de Communes Saône-Beaujolais

105, rue de la République - CS 30010 - 69823 Belleville-en-Beaujolais CEDEX

ou par Mail : spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr – Tél. 04 87 01 85 11

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

ou N° SIRET :

Adresse d'intervention :

Code postal : Commune :

Adresse de facturation (si différente) :

N° de téléphone : Mail :

Campagnes de Vidange 2026

(Les RDV se font par demi-journée sans possibilité de fixer un horaire précis)

☐ Du lundi 9 au vendredi 13 mars

Inscription jusqu'au 11 février inclus

☐ Du lundi 6 au vendredi 10 juillet

Inscription jusqu'au 3 juin inclus

☐ Du lundi 18 au vendredi 22 mai

Inscription jusqu'au 15 avril inclus

Dates suivantes disponibles durant l'Été

Autres Vidanges

☐ Vidange ponctuelle (en dehors des campagnes)

Intervention dans le mois qui suit l'inscription

☐ Vidange urgente (Intervention dans les 12h)

Contactez directement la SARP

au 03 85 21 09 09 (7j/7 – 24h/24)

Type d'installation

(Cochez la ou les cases correspondantes)

• Équipement à vidanger : (comprenant le nettoyage d'1 préfiltre + canalisations amont/aval du prétraitement)

☐ Fosse toutes eaux

☐ Bac à graisse

☐ Fosse septique

☐ Micro-station/ Filtre compact



→ Modèle obligatoire

• Volume à vidanger (obligatoire) : L

• Options : ☐ Nettoyage préfiltre supplémentaire

☐ Nettoyage poste de relevage

• Condition d'accès (obligatoire) :

✓ Préciser la distance entre le point de stationnement du camion et les équipements à vidanger : m

(Attention : au-delà de 30 m, intervention uniquement en vidange ponctuelle ou urgente)

✓ Un camion de type « ramassage des ordures ménagères » peut-il accéder chez vous ?

☐ Oui

☐ Non

Si non veuillez préciser :

Autres informations à communiquer :

Remarques :

- Votre présence ou un représentant majeur est **OBLIGATOIRE** lors de la vidange
- La fosse et les équipements à nettoyer doivent être ouverts et accessibles
- La remise en eau est à la charge de l'utilisateur et doit être immédiate après la vidange
- Le guide d'utilisation doit être remis au vidangeur dans le cadre d'une filière agréée
- En cas d'annulation, il est nécessaire de prévenir au plus tard 48h avant la vidange par mail : spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr et sarp.macon@veolia.com

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service ainsi que le bordereau des prix figurant au verso de ce document.

☐ Je m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base du bon d'intervention, établi avec le prestataire le jour de l'intervention, qui me sera ultérieurement facturé par le Trésor Public.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date :

CONDITIONS GÉNÉRALES

La CCSB propose plusieurs campagnes de vidange de vos installations d'Assainissement non collectif (ANC) à **tarif préférentiel**. Vous êtes libre de recourir ou non à ce service. Il est également possible de faire vidanger son installation **hors campagne, sur rendez-vous**, dans un délai d'un mois (voir tarif « Vidange ponctuelle ») ou **en urgence** dans un délai d'intervention de 12 heures, 7j/7 (voir tarif « Entretien d'urgence »).

La prestation peut comprendre :

- La vidange des équipements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur).
- Le curage des canalisations et regards amont-aval du prétraitement.
- Le nettoyage du préfiltre (souvent directement intégré à la fosse toutes eaux), du poste de relevage ou du puisard.

Inscriptions

- En retournant ce formulaire *Inscription vidanges* et le « CERFA TVA » à spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr.

Pour toute question : 04 74 66 18 24

Organisation de la vidange

Après validation de votre inscription et environ 15 jours avant la date du début de la campagne, l'entreprise SARP, mandatée par la CCSB, vous proposera un RDV sur une demi-journée. Les vidanges sont réalisées **OBLIGATOIREMENT** en votre présence ou celle d'un représentant majeur. **L'intérieur de votre installation doit être accessible et les ouvrages doivent être remis en eau dès la fin des opérations de vidange.**

Le vidangeur vous remettra un **relevé des prestations** réalisées que vous devrez contresigner. Dans certains cas, il est nécessaire d'ajouter de l'eau pour vidanger. Cela peut engendrer un dépassement du forfait.

En cas d'**annulation**, il est nécessaire de prévenir **au plus tard 48h avant** le RDV par mail :

spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr et sarpce.macon@groupe-sarp.com.

En cas de **manquement au rendez-vous** ou pour toute **intervention non réalisable** sur le terrain (regards inaccessibles, accès impossible...), un **forfait déplacement** sera facturé à l'usager.

TVA

Les particuliers et certains types de SCI bénéficient d'une TVA à 10%. Pour cela, il est nécessaire de nous transmettre le « CERFA TVA » en même temps que votre inscription à spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr. La facture sera émise par le Trésor Public.

La CCSB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'usager.

Quelques précisions :

Sont désignés par équipement à vidanger les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des préfiltres (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Dans certains cas, il est nécessaire d'ajouter de l'eau pour vidanger. Cela peut engendrer un dépassement du forfait des 4m³.

Bordereau des Prix CCSB

Prestations	Désignations	Unités	Tarif TTC (TVA 10%)	Tarif TTC (TVA 20%)
Campagne de vidange ¹	Vidange des prétraitements ou micro-station jusqu' à 4 m3	Forfait ²	307,90 €	333,62 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 4 m3	m3	40,58 €	44,27 €
	Déploiement de tuyau au-delà de 30 m (consulter le SPANC)	Non réalisable en campagne		
	Nettoyage poste de relevage	unité	34,78 €	37,94 €
	Nettoyage préfiltres supplémentaire	unité	34,78 €	37,94 €
Vidange ponctuelle ¹ (hors campagne)	Vidange des prétraitements ou micro-station jusqu' à 4 m3**	Forfait ²	355,43 €	385,47 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 4 m3	m3	40,58 €	44,27 €
	Déploiement de tuyau au-delà de 30 m	ml	2,32 €	2,53 €
	Nettoyage poste de relevage	unité	34,78 €	37,94 €
	Nettoyage préfiltre supplémentaire externe à la fosse	unité	34,78 €	37,94 €
Entretien d'urgence ¹ En dehors des horaires d'ouverture du SPANC, contacter la SARP directement 03 85 21 09 09 (7J/7 24h/24)	Vidange des prétraitements ou micro-station jusqu' à 4 m3	Forfait ²	616,29 €	670,05 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 4 m3	m3	40,58 €	44,27 €
	Déploiement de tuyau au-delà de 30 m	ml	2,32 €	2,53 €
	Nettoyage poste de relevage	unité	46,38 €	50,59 €
	Nettoyage préfiltre supplémentaire	unité	46,38 €	50,59 €
Pénalités ¹	Déplacement et prestation non effectuée	Forfait	146 €	157,00 €

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont conservées par le service SPANC de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dans le cadre de la gestion et de l'exécution du service. Elles seront conservées pendant toute la durée du service, puis détruite au bout de cinq ans lorsque le SPANC est dûment informé d'un changement d'usager. Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et au « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification des données à l'adresse spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr.

¹ Frais de dossier 25€ TTC inclus dans les forfaits indiqués

² Forfait comprenant jusqu'à 4m3 vidangés, 30ml de tuyau et nettoyage du préfiltre de la fosse